Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_329-DE

DC_2026_329

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 62 Votants (dont 3 pouvoirs) : 65	L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 11/09/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

Ont donné pouvoir :
Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_329-DE

DC_2026_329

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

- Conservatoire de musique et d'art dramatique _ Année scolaire 2026/2027_ Abroge la version précédente et remplace par la Convention de partenariat culturel pour la mise en œuvre d'une classe à horaire aménagés musique (C.H.A.M)

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.216-2 du Code de l'éducation ;
Vu la circulaire n°2002-165 du 2-8-2002 / Classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges
Vu l'arrêté du 31-7-2002 – JO du 8-8-2002 / Classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges
Vu le Bulletin Officiel du 30-07-2006 / Programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales (CHAM)
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2022_064 du Conseil d'agglomération du 7 avril 2022 relative à l'adoption du projet territoire par le Conseil d'agglomération ;
Vu la délibération n°2025_178 du Conseil d'agglomération du 10 juillet 2025 relative à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une classe à horaires aménagés musique ;

Considérant que le dispositif des classes à horaires aménagés musique à l'école Jean Guéhenno existe depuis l'année 2010 ;

Considérant que le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Vitré Communauté est un établissement classé par le Ministère de la culture, permettant, de fait, l'ouverture de dispositifs labellisés « classes horaires aménagés » sur le territoire ;

Considérant que cette formation vise :
- Être un vecteur pédagogique portant sur des préoccupations éducatives au bénéfice de la réussite de tous les élèves de l'établissement ;
- Conduire une politique concertée de développement culturel répondant, entre autres, à des objectifs de démocratisation et de respect des droits culturels des enfants ;
- Proposer à des élèves motivés, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine du théâtre ;
- Créer des envies et offrir des perspectives en termes de pratiques culturelles et artistiques inscrites dans le contexte et le projet de territoire

Considérant que cette convention a pour objectifs :
- D'apporter des précisions sur les modalités de fonctionnement, de suivi, d'organisation pédagogique ;
- De définir les responsabilités de chacune des parties ;
- De contribuer au développement d'échanges culturels, dans un souci de mixité sociale, en direction de tous les élèves de l'école.

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le dit dispositif ;

Il vous est proposé :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_329-DE

DC_2026_329

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- De valider les termes de la convention des Classes à Horaires Aménagés Musique, associant l'école Jean Guéhenno et le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Vitré Communauté ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 65

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 65**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
23 sept. 2026

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par Alexandra LEMERCIER
10e vice-présidente en charge du tourisme, du patrimoine, des affaires culturelles et de la communication
23 sept. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.